

BUDGET PRIMITIF

20

24

CONSEIL
MUNICIPAL
DU LUNDI
18 DÉCEMBRE
2023

VILLE DE
VALENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page	3
<u>1^{er} PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022</u>		
1.1 La section de fonctionnement	Page	3
1.1.1 Evolution des dépenses	Page	3
1.1.2 Evolution des recettes	Page	10
1.2 La section d'investissement	Page	12
1.2.1 L'investissement par chapitre	Page	13
1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat	Page	16
<u>2^{ème} PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES</u>		
2.1 Budget Latour Maubourg	Page	18
2.2 Budget Parkings	Page	19
<u>3^{ème} PARTIE : PRESENTATION DE L'ETAT DE LA DETTE</u>		
3.1 Budget principal	Page	21
3.2 Budget Latour Maubourg	Page	21
3.3 Budget Parkings	Page	21

INTRODUCTION

Le Budget Primitif 2024 concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du

La présentation du rapport de budget primitif 2024 s'inscrit dans la continuité de celle des années précédentes, l'objectif étant d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2024.

Ce budget 2024 est élaboré dans un contexte général particulièrement difficile pour les collectivités territoriales. Au-delà de la situation inflationniste pesante, des mesures nationales, certes favorables au pouvoir d'achat des agents publics, impactent de manière importante les charges de personnel et mettent en tension l'équilibre financier du budget. Ces mesures ne sont pas accompagnées par une évolution suffisante des dotations de l'Etat, malheureusement déconnectée de la dynamique des dépenses de gestion liée au niveau d'inflation et au dégel du point d'indice.

Malgré ces contraintes, tout est mis en œuvre pour résoudre la difficile équation de maîtrise des finances et de poursuite de l'ambitieux projet d'investissement au service des citoyens et à forte valeur ajoutée pour l'avenir.

La saine gestion financière, **conduite sur un principe de responsabilité, et concrétisée par un niveau d'épargne satisfaisant et un niveau d'endettement plus faible que la moyenne nationale, permettra d'assurer** le financement du plan de mandat ambitieux qui se situe en pleine phase active de réalisation.

Le vote de ce budget primitif intervient avant la clôture de l'exercice comptable 2023, avec pour conséquence :

- La non inscription des reports d'investissement dans le budget 2024,
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre au BP2024 en attendant l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2024 à 78 914 453 € ; Elles augmentent de façon très modérée +1.06 % par rapport au budget primitif 2023 ; soit en valeur absolue une augmentation de + 829 540 €

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	21 022 756 €	19 967 326 €	-1 055 430 €	-5,02%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	40 958 920 €	42 369 200 €	1 410 280 €	3,44%
014 - Atténuations de produits	4 410 000 €	4 365 000 €	-45 000 €	-1,02%
65 - Autres charges de gestion courante	10 215 668 €	10 862 927 €	647 259 €	6,34%
66 - Charges financières	1 143 000 €	1 200 000 €	57 000 €	4,99%
67 - Charges spécifiques	150 000 €	150 000 €	0 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	184 569 €	0 €	-184 569 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	78 084 913 €	78 914 453 €	829 540 €	1,06%
023 - Virement à la section d'investissement	2 162 091 €	3 658 496 €	1 496 405 €	69,21%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 297 832 €	5 575 200 €	1 277 368 €	29,72%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	84 544 836 €	88 148 149 €	3 603 313 €	4,26%

Dans le cadre de l'analyse globale de l'évolution des dépenses de fonctionnement, il convient de rappeler à plus large spectre une forte dégradation du montant des dépenses en 2022 des chapitres 11 et 12.

Deux facteurs expliquaient cette situation : le niveau d'inflation global notamment l'envol des prix de l'énergie ainsi que les décisions gouvernementales de revalorisation des salaires.

Il apparaît indispensable de retracer cette progression globale avec une analyse plus fine par chapitre. Celle-ci montre certaines disparités en termes d'évolution.

➤ Les dépenses à caractère général : 19,9 M€ (chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Elles représentent environ le quart du budget annuel global des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution conséquente des charges à caractère général de 5,66 % entre les BP 2022 et 2023 était à rapprocher des scénarios d'inflation qui prévoyait une inflation moyenne de près de 5% sur 2023.

La politique volontariste marquée notamment par la concrétisation du plan de sobriété énergétique et les efforts consentis ont permis de contenir le niveau de charges.

L'objectif pour 2024 est de stabiliser les charges globales à hauteur des crédits 2023

En effet, le triple effet de maîtrise du coût de l'énergie, précisé dans un focus en infra, associé à la démarche de sobriété sus évoquée ainsi que les efforts réalisés pour analyser et maîtriser les charges pilotables aboutit à une réduction du niveau de dépenses de BP à BP, et ce malgré un contexte inflationniste toujours prégnant.

Détail des variations des dépenses à caractère général

Les principales variations constatées concernent les postes ci-après :

Poste de dépenses	Voté 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur de BP 2023 à BP 2024	Evolution en % 2022/2024
Achats de matières et de fournitures	8 505 635 €	9 945 594 €	8 143 867 €	-1 801 727 €	-4,25%
Autres services extérieurs	3 707 634 €	3 698 871 €	4 045 769 €	346 898 €	9,12%
Impôts et taxes versés	610 805 €	642 730 €	635 650 €	-7 080 €	4,07%
Services extérieurs	7 073 157 €	6 735 561 €	7 142 040 €	406 479 €	0,97%
TOTAL	19 897 231 €	21 022 756 €	19 967 326 €	-1 055 430 €	-5,02%

Le poste achats de matières et fournitures baisse de façon conséquente (-1,05 M€) en raison de l'effet sur les dépenses de fluides

Focus – évolution du coût de l'énergie

Poste de dépenses	Voté 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur de BP 2023 à BP 2024	Evolution en % 2022/2024
Carburants	395 000 €	363 700 €	356 000 €	-7 700 €	-9,87%
Eau et assainissement	597 161 €	487 700 €	537 800 €	50 100 €	-9,94%
Energie - Electricité - Chauffage	3 701 430 €	5 009 447 €	3 183 602 €	-1 825 845 €	-13,99%
TOTAL	4 693 591 €	5 860 847 €	4 077 402 €	-1 783 445 €	-13,13%

Avant la crise de l'énergie qui a commencé en début 2022, la Ville de Valence, comme tous les acteurs sur le marché de l'énergie achetait sa fourniture de gaz et d'électricité sur des valeurs de marché d'environ 30 € mégawatt-heure pour le gaz et 120 € du mégawatt-heure pour l'électricité.

Par la suite, les prix de ces deux matières se sont littéralement envolés pour un atteindre un pic de marché en 2023 avec des valeurs proches des 1 000 € du mégawatt-heure pour l'électricité et plus de 100 € pour le gaz.

Malgré une politique active d'achat sur le marché des énergies, via le SDED, la ville de Valence n'a pas été épargné pour 2023 et sa facture de gaz et d'électricité devrait se porter à 5M€ en 2023 alors qu'elle était de moins de 2 M€ avant 2022.

Enfin, à partir 2024 la baisse va pouvoir s'amorcer grâce à des achats réalisés, certes à des valeurs encore supérieures avant la crise, mais bien en deca de 2023 (180 € pour l'électricité et 66 € pour le gaz) portant la facture estimée en 2024 pour ces deux énergies à 3,2 M€

Cette devrait continuer en 2025 où nous pourrions retrouver des prix se rapprochant de ceux d'avant crise mais néanmoins encore un peu plus élevés avec une tendance qui resterait de 30 % supérieure à ceux 2021

Ainsi, pour 2024, à la lecture des éléments indiqués ci-avant, les crédits ouverts au titre des dépenses de fluides diminuent de 1,8 M€

Les postes de dépenses relatifs aux services extérieurs (natures 61) aux autres services extérieurs (natures 62) augmentent au global de + 750 k€ car ce type de dépenses subit pleinement les effets inflationnistes sur le prix des prestations, et ce malgré les efforts réalisés sur l'optimisation de la politique d'achat.

➤ **Les charges de personnel : 42,4M € (chapitre 012)**

L'année 2024 se présente dans un contexte inflationniste que notre pays n'avait pas connu depuis de nombreuses années. En effet, l'augmentation générale des prix crée des tensions sur les salaires qui a entraîné le gouvernement à décider d'un ensemble de mesures visant à maintenir le pouvoir d'achat des agents territoriaux. C'est aussi sur fonds d'incertitudes, notamment sur une éventuelle refonte des grilles statutaires que le budget 2024 est construit pour permettre à la ville de réaliser au mieux son plan de mandat.

Evolutions majeures 2023

L'organisation des services à la Ville de Valence s'est stabilisée en 2023 tant sur le plan de son organisation générale qui repose sur quatre départements, dont deux communs avec l'Agglo, que sur le plan des effectifs dont l'évolution a été maîtrisée du fait d'un recours moins soutenue aux personnels non permanents.

Le département Attractivité et Proximité a poursuivi sa réorganisation, avec sur 2023 une attention particulière apportée sur la chaîne hiérarchique et les encadrants de proximité au sein notamment de la direction Sécurité et Police de Proximité.

Le département Services à la Population, a quant à lui mis l'accent sur les Accueils de Loisirs Périscolaires. Chaque groupe scolaire dispose depuis cette rentrée 2023 d'un réseau de référents périscolaires à temps plein pour mener à bien le projet pédagogique périscolaire.

Cette gestion rigoureuse a permis de stabiliser les dépenses de personnel dans la limite du budget voté, tout en absorbant l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 1.5 % au mois de juillet dernier. et en soutenant le pouvoir d'achat des agents éligibles en accordant une partie de la prime décidée par l'Etat.

Hypothèses budgétaires 2024

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans la continuité et s'appuie sur une **augmentation maîtrisée des effectifs payés permanents** et une stabilisation **des effectifs non permanents**.

Ce budget nécessite comme chaque année **d'actionner différents leviers pour maîtriser les dépenses de personnel** qui passent par des ajustements organisationnels quand les besoins s'expriment dans les services, mais aussi, l'étude systématique concernant l'opportunité du remplacement des départs à la retraite ou des contractuels, le développement des compétences et de la polyvalence des agents, l'accompagnement à la mobilité en interne, ou encore la création de passerelles entre collectivités.

Ainsi la construction du budget 2024 prévoit :

- L'augmentation des effectifs permanents : + 400 K€
- **L'augmentation du point d'indice** sur une année (contrairement à 2023 où l'impact s'est manifesté sur 6 mois) = **+ 240 K€**
- L'augmentation de 5 points d'indice majoré pour tous les agents = + 400 K€
- La prise en compte des effets du temps plus communément appelé **l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** dont l'impact est estimé à 2 % de la masse salariale = **+ 625 K€**
- Enfin, la prise en compte des effets du temps plus communément appelé **l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** dont l'impact est estimé à 1 % de la masse salariale = **+ 400 K€**
- Le versement du Complément Indiciaire d'Activité pour récompenser l'engagement exceptionnel de certains agents = +35 K€

S'agissant de la politique sociale, le budget 2024 prévoit de financer

- **L'augmentation des tickets restaurants** dont la valeur unitaire passe de 4 à 5 € en 2024, la participation de l'employeur restant au niveau maximum soit 60 % = 90 K€
- **Le relèvement de la participation de l'employeur à la mutuelle santé qui passe de 10 € en 2023 à 18 € en 2024 et à la prévoyance qui passe de 10 € en 2023 à 12 € en 2024 = 30 K€**

Par ailleurs, les objectifs annuels du contingent **d'heures complémentaires restent inchangés** par rapport au budget primitif 2023.

- Enveloppe 2024 consacrée aux heures complémentaires : 700 000 €,
- Enveloppe 2024 consacrée aux heures supplémentaires : 200 000 €.

S'agissant du budget parking, celui-ci s'inscrit dans le prolongement des tendances 2023 qui ont permis de déployer les ressources humaines nécessaires à l'élargissement du périmètre de stationnement payant.

L'ensemble de ces éléments amène la collectivité à proposer au chapitre 012 gestion RH :

- budget principal : 42 369 K€, soit en augmentation de 3,42 % par rapport au budget primitif 2023
- budget parking : 880 K€, soit en augmentation de % par rapport au budget primitif 2023

➤ **Les atténuations de produits : 4,3 M€ (chapitre 014)**

Dans le cadre du renforcement des mutualisations entre les communes et les intercommunalités, la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, a introduit la possibilité pour l'intercommunalité de déduire de l'attribution de compensation les charges des services communs (article L5211-4-2 du CGCT). La Ville de Valence a opté pour l'application de cette possibilité pour les charges de fonctionnement des services communs.

Un montant de 4,2 M€, est inscrit en 2024 en tant qu'attribution de compensation négative, qui vient en compensation notamment des charges de personnel des services communs et des charges relatives aux compétences transférées (ex : entretien des bâtiments ou des espaces publics, fournitures...).

Pour rappel, le montant de cette compensation est lui aussi impacté annuellement par l'évolution des mesures salariales.

Ce niveau est en conformité avec la délibération correspondante révisée annuellement soumise à l'approbation concordante des assemblées délibérantes de l'Agglo et des communes membres.

➤ **Les autres dépenses de gestion courantes : (chapitre 65)**

Les crédits de ce chapitre regroupent les participations obligatoires (le SDIS), les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux personnes privées physiques ou morales, les pertes sur créances et les indemnités des élus.

En 2023 des modifications de codification suite au changement de nomenclature comptable (passage à la M57) avait notamment conduit à une augmentation des crédits ouverts

Comme prévu, et sur un principe de précaution budgétaire, les crédits ouverts intègrent une augmentation sensible de la participation au SDIS de +5 % par rapport à 2023.

Le niveau de soutien au centre communal d'action sociale (CCAS) est renforcé de + 100 k€ pour se porter à 2,05 M€. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du renforcement de la politique d'accompagnement social auprès d'une structure fortement sollicitée.

Poste de dépenses	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
Contingent SDIS	3 580 000,00 €	3 760 000,00 €	180 000,00 €	5,03%
Subvention au CCAS	1 950 000,00 €	2 050 000,00 €	100 000,00 €	5,13%
TOTAL	5 530 000,00 €	5 810 000,00 €	280 000,00 €	5,06%

D'autre part dans ce chapitre de dépenses, l'enveloppe des subventions aux associations et les participations de la ville au financement des écoles privées et du centre santé famille. est de 3,9 M€ pour le BP 2024. Elle s'inscrit en progression de + 150 k€ par rapport au BP 2023 soit 4%.

Ce niveau marque la volonté de la municipalité de continuer à être garante de la cohésion sociale et s'inscrire en appui aux secteurs associatifs, culturels et sportif. Cet accompagnement reste une constante dans la conduite du mandat et a pour vecteur principal une volonté d'efficacité des moyens publics attribués aux associations en privilégiant une approche transversale, tout en renforçant la contribution du mouvement associatif à la reconstruction des cadres d'épanouissement collectif.

La répartition des subventions aux associations (article 6574) par domaine d'activités avait été complètement reconfiguré en 2023 dans le cadre de la modification des fonctions de la M57.

L'état annexe du Budget primitif, relatif aux engagements de la Collectivité, identifie précisément les associations bénéficiant des subventions au titre de l'année 2024.

➤ **Les charges financières : 1 200 000 € (chapitre 66)**

Les charges financières sont en hausse par rapport au BP 2023 de 57 000 €

Cette progression s'explique par :

- Le contexte de hausse très importante des taux d'intérêt,
- La prévision de recours éventuels aux emprunts en lien avec la dynamique politique d'investissement. La réalisation de projets à fortes ambitions environnementales pourrait permettre l'accès à des crédits intéressants finançant la transition écologique

Toutefois, cette évolution est contenue du fait de la réduction de l'endettement et d'une politique maîtrisée de la trésorerie et de la dette de la collectivité

➤ **Les charges spécifiques : 150 k€ (chapitre 67)**

Elles concernent notamment les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs avec le passage à la nomenclature M57.

➤ **Les provisions : € (chapitre 68)**

Il s'agit de provisions constituées à la demande de la Trésorerie. Par application de l'article L.2321-2 du CGCT, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé et communiqué par le comptable.

Elles sont réparties entre provisions pour dépréciation des comptes de redevables et provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers.

Elles devront être actualisées chaque année, soit par une reprise sur provision au 7817, soit par un complément de provision selon les informations que fournira la Trésorerie.

A ce stade budgétaire il n'est pas inscrit de crédits. Le niveau sera éventuellement affiné au moment du budget supplémentaire

1.1.2 Evolution des recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles sont en augmentation de 4.43 % par rapport au BP 2023 soit + 3, 67 M€ en valeur absolue.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	334 000 €	374 000 €	40 000 €	11,98%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 643 864 €	4 717 986 €	74 122 €	1,60%
731 - Fiscalité locale	56 220 000 €	58 945 000 €	2 725 000 €	4,85%
73 - Impôts et taxes	2 180 000 €	2 280 000 €	100 000 €	4,59%
74 - Dotations et participations	18 336 609 €	18 915 213 €	578 604 €	3,16%
75 - Autres produits de gestion courante	1 255 110 €	1 415 950 €	160 840 €	12,81%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	82 969 583 €	86 648 149 €	3 678 566 €	4,43%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 575 253 €	1 500 000 €	-75 253 €	-4,78%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	84 544 836 €	88 148 149 €	3 603 313 €	4,26%

➤ Les produits des services : 4,7 M€ (chapitre 70)

Ce chapitre connaît une évolution à hauteur de 1.60 % par rapport au BP 2023.

Cette progression est à rapprocher de l'effet en année pleine et à fréquentation constante de la modification des tarifs décidées en 2023 pour prendre en compte les forts effets inflationnistes

Pour 2024, les postes de recettes sont notamment :

- Les redevances et droits des services périscolaires et la restauration : 1,62 M€,
- La refacturation de prestations (630 k€) et de personnel auprès de l'Agglo,
- L'occupation du domaine public : 639 k€,
- Les activités socio culturelles : 374 k€,
- Les redevances et droits des services à caractère culturel dont Musée, Théâtre de la Ville... : 179 K€
- Le cimetière : 140 k€,
- La valorisation des déchets : 150 k€.

➤ Les Impôts et taxes : 61,2 M€ (chapitre 73 et 731)

Le total des chapitres 73 et 731 regroupe la fiscalité directe et indirecte.

Il passe de 58,4M€ à 61,2 M€ ce qui correspond à une **progression de 4,8 %** par rapport au budget 2022.

Cette évolution est à rapprocher de l'évolution des valeurs locatives des locaux d'habitation qui évoluent comme l'inflation de novembre à novembre. Ceci signifie qu'à ce jour elles devraient progresser d'un peu plus de 5 % en 2024.

D'autre part, le niveau de baux des locaux professionnels resterait stable et, pour rappel, l'actualisation des valeurs locatives prévue initialement pour 2023 a été reportée à 2025. Les bases d'imposition de ces locaux devraient ainsi être relativement stables pour la quatrième année consécutive

Sur un principe de précaution, il est également intégré une diminution prévisionnelle de la taxe additionnelle sur les droits de mutation de la Ville, celle-ci étant assise sur le marché immobilier. L'attractivité de la ville pourrait en effet ne pas compenser les effets d'un contexte national très contraint

La prévision de dotation de solidarité communautaire (2,25 M€) intègre le reversement supplémentaire prévu par l'AGGLO. Pour rappel, il a été décidé par les élus communautaires de redistribuer 40 % des économies générées par l'extinction de l'éclairage public. Cette décision visait à soutenir les communes pendant 2 ans pour faire face aux conséquences de l'explosion des prix de l'énergie à partir de 2022. Ce mécanisme sera donc reconduit en 2024.

La fiscalité indirecte représente 7,75 % du produit total. Elle regroupe la taxe locale sur la publicité extérieure (0,65 M€), les droits de mutation (2,8 M€) la taxe sur l'électricité (1,3 M€), et la taxe sur les pylônes électriques (20 k€)

➤ **Les dotations, participations et compensations : (chapitre 74)**

Il s'agit principalement de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2023 sont d'environ 34 M€. Par ailleurs, sur la seule année 2023, l'absence d'indexation de la DGF sur le niveau d'inflation représente une altération de 800 k€ de la ressource liée à cette dotation.

La progression restera minime, notamment au regard de la désindexation des dotations sur le niveau d'inflation (qui devrait représenter une perte de 0,5 M€ en 2024 et fait suite à la perte de 0,8 M€ sur 2023) ainsi que sur la progression des charges salariales décidées par mesures gouvernementales.

Il peut être néanmoins envisagé une progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation. Le Budget supplémentaire ajustera ces montants en conséquence.

En €	2013	2019	2020	2021	2022	2023	Estim. 2024
Dotation Forfaitaire	14 486 554	8 791 701	8 891 458	9 031 023	9 043 097	8 993 306	8 993 000
Dotation de Solidarité Urbaine	2 354 734	3 392 010	3 645 994	3 857 281	4 053 347	4 253 969	4 350 000
Dotation Nationale de Péréquation	101 903	304 282	365 138	438 166	525 799	630 959	700 000
TOTAL	16 943 191	12 487 993	12 902 590	13 326 470	13 622 243	13 878 234	14 043 000

Les autres recettes de ce chapitre concernent notamment :

- La compensation au titre des exonérations des taxes foncières versée par l'Etat : 2,085 M€,
- Les participations et subvention en fonctionnement de l'Etat, collectivités (région, département, communes...) CAF et autres entités diverses : 2,48 M€,
- La Dotation générale de décentralisation : 335 k€,
- Le FCTVA perçu en fonctionnement : 80 k€.

➤ **Les autres produits de gestion courante : 1 255 110 € (chapitre 75)**

Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants mais également les produits de mécénat.

Ce chapitre était en hausse significative en 2023 (1,25 M€) en raison de recettes de mécénat par deux effets

- Un changement d'imputation des recettes du mécénat du chapitre 70 au 75
- Mais surtout le développement d'une stratégie active visant à conclure des partenariats innovants avec le privé afin d'assurer le développement et le rayonnement de notre territoire, en fédérant entreprises comme particuliers autour de projets emblématiques, comme le plan arbre mais également pour les activités culturelles. Ainsi, en 2024, 785 k€ sont budgétisés au titre du mécénat.

1.2 La section d'investissement

Le volume des investissements réels prévus en 2024 est de **51,31 M€, soit en très nette progression par rapport à 2023 (+ 31 % et + 12,2 M€ en valeur absolue)**

1.2.1 L'investissement par chapitre

Les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45 correspondent aux dépenses prévisionnelles d'équipement que les services municipaux réaliseront. **Le montant très important en 2024 trouve sa justification par :**

- La volonté de conduire un programme d'investissement ambitieux conforme aux engagements
- Le temps habituel du cycle électoral Ce processus est lié au temps de la décision et de la réalisation. La deuxième partie du mandat a toujours enregistré historiquement pour toutes les collectivités la montée en charge des réalisations et les financements des projets définis dans le programme, à l'issue de leur étude, à la préparation des dossiers de financement, à la passation des marchés.

Ceci explique notamment les variations constatées entre les chapitres rattachées aux études (chapitre 20) et ceux comptabilisant l'effectivité de réalisation des opérations (chapitres 21 et 23)

Le tableau ci-après récapitule les dépenses d'investissement réelles et d'ordre.

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
204 - Subventions d'équipement versées	2 697 407 €	2 786 393 €	88 986 €	3,30%
20 - Immobilisations incorporelles	667 374 €	912 480 €	245 106 €	36,73%
21 - Immobilisations corporelles	12 709 844 €	15 675 101 €	2 965 257 €	23,33%
23 - Immobilisations en cours	20 491 800 €	29 272 034 €	8 780 234 €	42,85%
45 - opérations pour compte de tiers	2 514 000 €	2 667 895 €	153 895 €	6,12%
Total Dépenses d'équipement	39 080 425 €	51 313 903 €	12 233 478,00 €	31,30%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 704 000 €	4 704 000 €	0 €	0,00%
Total dépenses réelles	43 784 425 €	56 017 903 €	12 233 478,00 €	27,94%
041 - Opérations patrimoniales	100 000 €	200 000 €	100 000 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 575 253 €	1 500 000 €	-75 253 €	-4,78%
Total dépenses d'ordre	1 675 253 €	1 700 000 €	24 747,00 €	1,48%
TOTAL	45 459 678 €	57 717 903 €	12 258 225,00 €	26,97%

➤ Les dépenses d'investissement

Le détail des principales opérations portées sur le BP 2024 seront présentées en infra dans la partie « Priorités du mandat » en page 17.

Le chapitre 20 regroupe les études : **0.9 M€**. En progression par rapport à 2023 en raison du lancement de nouvelles études à conduire en lien avec le programme du mandat

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 2,8 M€

Depuis 2020, ce chapitre porte l'attribution de compensation versée en investissement à l'Agglo d'un montant de 2,122 M€ pour 2024.

La Ville verse également des aides auprès d'autres partenaires pour près de 0,65 M€, notamment des aides aux entreprises en lien avec le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) et des aides aux particulier dans le cadre d'attributions d'aides aux ravalements de façades

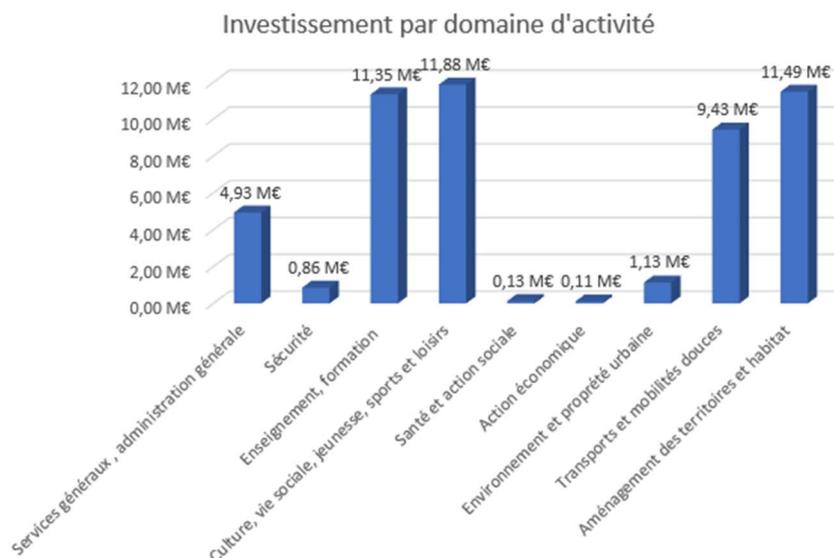
Le chapitre 21 d'un montant de **15.6 M€** regroupe les dépenses de travaux dont les opérations sont vouées à ne pas durer plus de 2 ans et des acquisitions de mobiliers, véhicules.... Ces dépenses correspondent notamment à celles engagées dans le cadre du programme d'investissement en lien avec l'environnement et notamment le plan arbre et l'aménagement des espaces verts. Elles portent également sur les travaux impactant la réhabilitation et l'entretien des bâtiments administratifs.

Les crédits inscrits au **chapitre 23** pour un montant total de 29,3 **M€** concernent les opérations pluriannuelles, en lien avec les autorisations de programme votées

Enfin le **chapitre 45** : concernent les dépenses qui sont intégralement refacturées et qui sont donc inscrites au même niveau financier en recette d'investissement.

Il s'agit principalement de dépenses de compétences Agglo (éclairage public, eaux pluviales...) que la ville exécute dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage pour faciliter la coordination de ceux-ci.

Le tableau ci-après présente la **ventilation des crédits d'investissement par domaine d'activité** (chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45).



➤ Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 57,7 M€ dont 48,3 M€ de recettes réelles. Le tableau ci-après en présente la répartition par chapitre budgétaire :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	5 305 002 €	2 680 000 €	-2 625 002 €	-49,48%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 750 000 €	3 050 000 €	300 000 €	10,91%
13 - Subventions d'investissement	4 081 302 €	5 639 008 €	1 557 706 €	38,17%
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 249 451 €	34 247 304 €	9 997 853 €	41,23%
45 - opérations pour compte de tiers	2 514 000 €	2 667 895 €	153 895 €	6,12%
Total recettes réelles	38 899 755 €	48 284 207 €	9 384 452,00 €	24,12%
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 162 091 €	3 658 496 €	1 496 405 €	69,21%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 297 832 €	5 575 200 €	1 277 368 €	29,72%
041 - Opérations patrimoniales	100 000 €	200 000 €	100 000 €	100,00%
TOTAL	45 459 678 €	57 717 903 €	12 258 225,00 €	26,97%

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) se déclinent comme suit :

- Les produits des cessions : 2,68 M€, en lien avec la stratégie foncière définie depuis 2014 ;

- Le FCTVA : une progression est attendue en 2024 (2,4 M€) proportionnellement aux dépenses d'investissement des années précédentes ;
- le produit de la Taxe d'aménagement (0,65 k€) : fruit de la dynamique de construction urbaine valentinoise, il est susceptible d'être impacté néanmoins par un contexte économique immobilier contraint
- Les subventions d'investissement versées par les autres organismes : 5,6 M€ ;
- L'emprunt d'équilibre : 34,2M€ ; il ne sera pas intégralement réalisé. A ce stade du budget, il s'agit pour partie d'un emprunt d'équilibre, il sera révisé avec l'intégration des résultats au BS et l'optimisation des autres financements.
- Les opérations pour compte de tiers, que l'on retrouve en recettes et en dépenses : 2,7 M€ ;
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement avec le virement de la section de fonctionnement et l'amortissement des immobilisations : 9,2 M€.

La maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager un niveau d'autofinancement prévisionnel en augmentation substantielle par rapport à l'année 2023 (+1,5 M€)

La répartition des subventions à percevoir :

Le montant total des prévisions de subventions d'investissement à percevoir s'élève pour 2024 à 5,6M€. Il convient de préciser que Les montants du tableau ci-dessous indiquent les montants attendus dans l'année (acomptes ou soldes), non les montants totaux des subventions obtenues.

Pour rappel, la recherche des financements extérieurs reste une constante déterminante pour permettre de conduire l'ambitieuse politique d'investissement.

Le contenu des projets présentés et leurs fondements environnementaux, sociétaux et culturels constituent un effet levier pour bénéficier de l'accompagnement des principaux co-financeurs, notamment l'Etat, la Région et le Département.

Subventions perçues	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Autres organismes	680 642 €	593 464 €	426 184 €
Département	957 000 €	27 585 €	977 585 €
Etat - DSIL fonds vert et autres	807 359 €	1 021 500 €	1 504 200 €
Etat - PRU	803 926 €	801 806 €	540 187 €
Produit des amendes de police	400 000 €	488 600 €	600 000 €
Région	728 876 €	1 148 347 €	1 590 852 €
TOTAL	4 377 803 €	4 081 302 €	5 639 008 €

Parmi les subventions attendues, on trouve notamment :

- les subventions de l'Etat dans le cadre du PRU 2 pour divers programmes (540 k€)
- les subventions de l'Etat dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 630 k€ restant à percevoir pour la Cité de l'escalade, 490 k€ pour la Lutte contre les îlots de chaleur urbains et 218 k€ pour l'école FREINET
- les subventions de l'Etat au titre du nouveau dispositif fonds vert avec un versement d'acompte 150 k€ pour le CIO

- les subventions de la Région pour notamment la restructuration de l'îlot Ferry (344 k€), la vidéoprotection (70 k€) et la MPT Valensolles (1,13 M€)
- les subventions du Département à hauteur notamment de 950 k€ au titre du dispositif grandes villes concernant divers projets (Dunkerque, requalification centre-ville, voirie)
- le système de neutralisation de l'Agglo pour 397 k€.

1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat

Le budget primitif 2024 concerne les dix priorités du Plan de mandat déclinées financièrement comme suit :

Priorités plan de mandat	Montant BP 2024
00 Programme courant hors axes	6,38 M€
01 Economie Emploi Tourisme	2,41 M€
02 Sécurité, tranquillité publique	0,86 M€
03- Mobilité, stationnement, voirie, propreté	7,16 M€
04 - Nature en ville, cadre de vie	4,10 M€
05 - Urbanisme et grands projets	3,04 M€
06 - Logement, habitat	0,15 M€
07 - Santé et solidarité	0,12 M€
08 - Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants	16,79 M€
09 - Culture, sport, événements et vie associative	8,19 M€
Total	49,19 M€

Le tableau ci-avant n'intègre pas l'attribution de compensation versée à l'Agglo qui s'élève à 2,122 M€ en 2024

- **Commerce, économie, emploi, tourisme : 2,4 M€** de prévu sur les voies et places du cœur commerçant (notamment place de la liberté)
- **Sécurité et tranquillité publique : 0,86 M€**
 - Sécurité publique : 0,7 M€ dont 0,3 M€ sur l'acquisition et la maintenance de vidéo protection
 - Sécurité civile : 0,1 M€
- **Mobilité, Stationnement, Voirie, Propreté : 7,2 M€** sur notamment les axes suivants :
 - Requalification de voirie et place : 2 M€ (Châteauvert, chamberlière, rue de l'isle, Denis PAPIN)
 - Année forte sur le PVI : 1,8 M€ (notamment boulevard maréchal juin, boulevard président et route de Montéliér)
 - Aménagement de place : 0,6 M€ (notamment place dunkerque)
 - Accompagnement des opérations urbaines : 0,5 M€ (Rénovation / réaménagement rues Cujas, Freycinet, Champville, Sucy)
 - Entrée de Ville et axes structurant : 0,3 M€ (carrefour Claude Bernard, Avenue de romans)
 - Acquisition de matériel et mobilier pour espace public : 0,9 M€

- **Nature en ville et cadre vie : 4 M€ avec notamment :**
 - Lutte contre les ICU : 1,4 M€
 - Requalification des squares et aires de jeux : 1,3M€ (exemple aire jeux vellan/vedrine/aravis, parc du polygone, square albert 1er)
 - Végétalisation du centre-ville : 0,5 M€ (place des ormeaux notamment)
 - Canaux et zone humide : 0,3 M€
 - Ecologie urbaine et implication citoyenne : 0,2M€
 - Etudes de la serre de production florales : 0,2 M€°

- **Grand Projet et Urbanisme : 3 M€ avec notamment**
 - Basse Ville : 2 M€
 - Travaux : Avenue tricastin 0,650 M€ / Opération Paré-Pey-Bouin nord : 0,650 M€
 - Etudes : 0,3 M€ jardins de la cathédrale / 0,3 M€ sur le site jean bouin

- **Santé, solidarité : 0,125 M€ notamment les travaux de bureaux pour les médecins**

- **Education, Famille, Enfance, Jeunesse, Etudiants : 16,7 M€ dont :**
 - **Sur les Travaux dans les écoles**
 - **Lancement des opérations du Marché Global de Performance sur la rénovation des groupes scolaires** : Abel pour 2,4 M€ / Bayet maternelle pour 1,2 M€ / Bayet élémentaire pour 3 M€
 - Mais aussi l'accessibilité écoles :1,2 M€ (Michelet 250 K€, Berthelot 250 K€, Lagrange 295 K€, Pergaud 155 K€...)
 - Et d'autres travaux sur les groupes scolaires : camus Maternelle pour 0,3 M€ / Lagrange : 0,6 M€ / Rigaud : 0,2 M€ / Divers : 2 M€
 - Cours d'écoles : notamment Brossolette : 0,250 M€ et fin de paiement rigaud 0,150 M€
 - **Travaux sur bâtiments socioculturel à hauteur de 3,1 M€** dont 2 M€ MPT fontbarlette (MPGP) / 0,6 M€ fin travaux CIO

- **Culture, sports, événements et vie associative**
 - **Travaux sur équipements sportifs pour 4,3 M€ dont:**
 - 1,6 M€ pour la réalisation du skate park et pumptrack
 - 0,6 M€ sur l'accessibilité
 - 0,8 M€ pour le gymnase P. Mendes France
 - 0,2 M€ sur le stade Pompidou
 - **Travaux sur bâtiments culturels pour 0,8 M€ notamment :**
 - 0,2 M€ sur l'accessibilité (notamment théâtre de la ville) ;
 - 0,2 M€ au musée pour divers travaux et conservation ;
 - 0,2 M€ sur les gradateurs du théâtre de la ville
 - **Acquisition matériel sports et culture** pour 1,5 M€
 - **Patrimoine Historique pour 0,9 M€** pour diverses opérations et notamment la finalisation de la réhabilitation de la maison des têtes 150 K€, la chapelle cimetière pour 65 K€, l'hôtel de ville pour

la restauration des portes à hauteur de 70 K€, des travaux divers bourses du travail pour 120 K€...

➤ **Hors axe politique : programme courant pour 6,3 M€**

Acquisition foncières, garage, matériel informatique, travaux cimetièrre et mobilier et travaux sur bâtiments administratifs et techniques

2^{ème} PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

2.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le budget annexe Latour Maubourg s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 129 000 € et en investissement à 235 000 €.

FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Dépenses	Recettes
042 - Opérations ordre transf. entre sections	27 000	
66 - Charges financières	102 000	
75 - Autres produits de gestion courante		129 000
Total	129 000	129 000

INVESTISSEMENT :

Chapitre	Dépenses	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	235 000	
024 - Produits des cessions d'immobilisations		208 000
040 - Opérations ordre transf. entre sections		27 000
Total	235 000	235 000

Le Budget Annexe Latour Maubourg a pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

En fonctionnement, la recette (129 k€) provient de la location de 3 modules des Ecuries Ouest à Radio France Bleu. La dépense réelle est rattachée au remboursement des intérêts de la dette (102 k€)

Pour 2024, les crédits proposés en investissement relèvent, du remboursement du capital des emprunts en cours et des opérations d'ordre. Lorsque que toutes les opérations liées aux ventes auront pu être réalisées, ce budget pourra être clôturé et la recette ensuite perçue sur le budget principal

2.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019 ce budget retrace l'intégralité des dépenses et recettes de la politique de stationnement.

Ce budget prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- Stationnement payant en bordure de voirie.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 826 250 € et en investissement à hauteur de 323 740 €.

FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	479 800	
012 - Charges de personnel, frais assimilés	880 000	
014 - Atténuations de produits	100	
023 - Virement à la section d'investissement	226 240	
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	97 500	
65 - Autres charges de gestion courante	37 010	
66 - Charges financières	10 100	
67 - Charges exceptionnelles	95 500	
042 - Opérat° ordre transfert entre sections		109 000
70 - Ventes produits fabriqués, prestations		50 000
75 - Autres produits de gestion courante		1 667 250
Total	1 826 250	1 826 250

INVESTISSEMENT :

Chapitre	Dépenses	Recettes
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	109 000	
16 - Emprunts et dettes assimilées	64 000	
21 - Immobilisations corporelles	150 000	
23 - Immobilisations en cours	740	
021 - Virement de la section d'exploitation		226 240
040 - Opérat° ordre transfert entre sections		97 500
Total	323 740	323 740

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses suivantes apparaissent :

- Le chapitre 011, charges à caractère général, d'un montant de 479 800 €, est complètement stabilisé par rapport à 2023 grâce à la maîtrise des coûts et des charges pilotables.
- Après une hausse conséquente en 2023 en raison de la mise en œuvre du ticket résident nécessitant des recrutements complémentaires et, d'une manière identique au budget principal, des effets revalorisations des rémunérations en année pleine, ce chapitre est également stabilisé en 2024 hors effets des mesures d'augmentation des salaires de 2023 en année pleine et de la revalorisation prévue au 1^{er} janvier 2024

En recettes, on retrouve notamment 1,67 M€ de produits du stationnement payant, en conformité avec le niveau de recettes perçu en 2023

En section d'investissement, on trouve principalement des crédits pour de renouvellement d'horodateurs (150 k€). Ces dépenses ainsi que le remboursement du capital des emprunts sont entièrement couvertes par l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement.

3^{ème} PARTIE : L'ETAT DE LA DETTE

3.1 Budget Principal

L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la ville de Valence est la suivante. Les montants indiqués correspondent au réalisé au 31 décembre de chaque année

Evolution de l'encours de la dette Source : MINEFI – Comptes des Communes – FINESTIA

En Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévi 2023
Encours au 31 décembre en k€	64 626	64 259	64 032	60 060	66 492	66 038	60 565	59 702	56 477	51 804
Encours / habitant	995 €	1 002 €	1 012 €	938 €	1 036 €	1 027 €	931 €	903 €	854 €	783 €
Moyenne de la strate	1 322 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 368 €	1 370 €	1 361 €	1 322 €	N.C.

Strate considérée : communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

Grâce à une maîtrise des charges de gestion et à une optimisation des financements, il n'y pas eu de mobilisation d'emprunts en 2023, permettant ainsi une baisse du niveau d'endettement. Ainsi, les marges de manœuvre et dégagements de trésorerie ont permis de financer les investissements encore pour l'exercice 2023. Toutefois, pour 2024 le recours à l'emprunt sera nécessaire pour accompagner et soutenir le plan de mandat ambitieux de la Ville de Valence, notamment pour financer l'axe fort lié à la réhabilitation thermique des écoles.

Eléments prévisionnels d'endettement au 31 décembre 2023 :



Perspectives pour 2024

La capacité future de la collectivité à mobiliser de nouveaux emprunts doit être appréhendée au regard de la baisse de l'endettement constaté depuis 2019 et d'un niveau actuel par habitant largement inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate démographique (voir tableau supra)

Ainsi, la situation actuelle de la commune favorisera à court et moyen terme sa capacité à financer par la mobilisation de nouveaux emprunts pour accompagner la dynamique des investissements, en prévoyant un recours à l'emprunt potentiellement supérieur aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital.

La recherche de financements intéressants adaptés aux projets de transition écologique pourra être

notamment priorisée.

Quoi qu'il en soit, la stratégie d'endettement sera intégrée à une vision prospective plus globale intégrant plusieurs facteurs, notamment la mobilisation de financements extérieurs et des marges de manœuvre dégagés par l'autofinancement

Comme chaque année au stade de cette étape budgétaire, un emprunt d'équilibre a été inscrit pour l'année 2024. Ce montant sera affiné au budget supplémentaire.

3.2 Budget Latour Maubourg

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Il n'y a pas eu de mobilisation d'emprunts sur l'année 2023

Situation prévisionnelle au 31 décembre 2023 :



Perspectives pour 2024

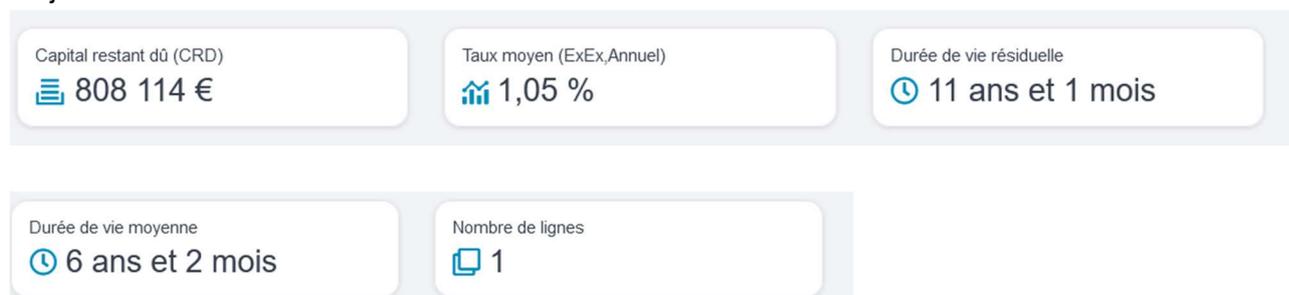
Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années, de nouveaux emprunts ne seront pas contractés en 2024.

3.3 Budget Parkings

Ce budget n'avait pas de dette. Mais au vu des dépenses en cours pour la création du parking Place d'Armes, le recours à l'emprunt, auprès de la Caisse d'Epargne, s'est avéré nécessaire en septembre 2020. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe de 1,05%.

Il n'y a pas eu d'emprunt contractualisé en 2022 et 2023.

Projections au 31 décembre 2023 :



L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Perspectives pour 2024

Il n'y a pas de recours à l'emprunt prévu